



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025/32

Objet

Remboursement au comité de jumelage de la participation de SAUBENS au panevin 2025

en exercice : 18
présents : 11
votants : 15
exprimés
pour : 15
contre : 0
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/06/2025

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, RENAUD Sandrine, NADEAU-MASSON Tiphaine
MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, PEYRIERES David

Procurations :

Mme LAHANA Agnès à CARISTAN Carole
Mme MASSIA Kristel à MALAVAL Claude
Mme PENNEROUX Béatrice à HETREUX Denis
M. MANGION Denis à GUILLEMET Olivier

Absents :

M. MARSAC Alain
M. MERCI Bernard
Mme ZIOUANI Mahjouba,

Secrétaire de séance : M. BERGIA Jean-Marc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du bilan comptable négatif du Panevin 2025.

Pour équilibrer les comptes, il est proposé à chaque commune membre du G7 de contribuer à hauteur de 165,07 €.

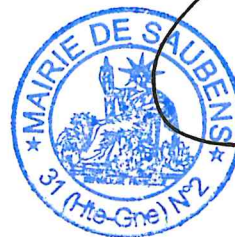
Il propose aux conseillers municipaux d'approuver ce versement.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ▶ **APPROUVE** le versement de la somme de 165.07 € au comité de jumelage de Eaunes pour combler le déficit inhérent à l'organisation du panevin 2025.

Les signatures sont au registre.

Fait à Saubens, le 11 juin 2025



Le Maire,

JM BERGIA

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le



ID : 031-213105331-20250610-202532-DE